



## 15e RALLYE NATIONAL VHC SAINT-ETIENNE / FOREZ 26 et 27 juin 2026

### Coupe de France des Rallyes V.H.C

# Règlement particulier

Le 15e Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition du Forez reprend l'intégralité de la réglementation du 55<sup>e</sup> Rallye National Saint-Etienne/Forez, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière. Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A.  
Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques des rallyes VHC 2026

#### PROGRAMME

Vérifications administratives et techniques : vendredi 27 juin 2026 de 14h à 18h15  
Publication des équipages admis au départ : vendredi 27 juin 2026 à 20h

Les voitures du 15e rallye V.H.C. du Forez partiront avant les voitures du 55<sup>e</sup> Rallye National du Forez.  
(Ordre de départ VHRS – VMRS – VHC – MODERNE)

#### Article 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du FOREZ organise les 26 et 27 juin 2026, avec le concours du Conseil Départemental de la Loire, la Ville de Saint-Etienne et l'aimable participation des communes traversées, le :

#### 15<sup>e</sup> Rallye National VHC SAINT-ETIENNE/FOREZ

L'ASA du FOREZ est l'organisateur technique et administratif de ce rallye.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le N11 du 08/04 /2026 sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 370 en date du 27/04/2026.

#### Comité d'Organisation

Président : Louis-Jean VILLARD

Et les membres du Comité Directeur de l'ASA du Forez.

Secrétariat du rallye : ASA du FOREZ – 23 Rue des Hauts de Terrenoire - 42100 SAINT ETIENNE

Mail : asa.forez@wanadoo.fr

Permanence le lundi, mardi et jeudi : de 9h à 11h et de 14h à 18h

Tél : 04 77 95 55 55

#### 1.1 Officiels

Idem Rallye National.

Directeur de Course au PC : Denis MOCELLIN (Lic n° 3310 / 16-10)

Responsable Technique V.H.C. : Christian ALLOIN (Lic n° 13706 / 16-10)

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national fait office pour le rallye V.H.C.

#### 1.2 Eligibilité

Le 15e Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition ST ETIENNE FOREZ compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes V.H.C 2026 avec le coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes
- Le Challenge Jean-Paul FRANCOIS
- Le Challenge VHC ASA FOREZ

## Article 3 : CONCURENTS ET PILOTES

**3.1.5** Toute personne souhaitant participer au 15e Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition du FOREZ doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 15 juin 2026 minuit :  
ASA DU FOREZ – 23 Rue des Hauts de Terrenoire – 42100 ST ETIENNE

**3.1.10** Le nombre d'engagés maximum est fixé à **20**.

Ce nombre pourra varier en fonction du nombre total d'engagé limité à 150 voitures pour les 4 rallyes

**3.1.11** Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs	415 €
- équipage 50% ASA FOREZ	400 €
- équipage 100% ASA FOREZ	385 €
b) sans la publicité facultative des organisateurs	830 €

**Les frais d'engagement incluent le système de géo-localisation qui sera obligatoire pour l'ensemble des concurrents. Un chèque de caution d'un montant de 200 € (à l'ordre de Géochrono) sera demandé lors des vérifications administratives, et restitué au retour du matériel en fin de rallye.**

**Engagement avec programme publicitaire :**

Pour les sociétés ou entreprises qui prendraient une demi-page de publicité dans le programme officiel du rallye, elles se verraient offrir un engagement gratuit pour le concurrent de leur choix. Montant : 670 €

La demande doit être envoyée par mail en précisant le nom et coordonnées de la société (adresse – téléphone – mail)

Attention date limite pour ce type d'engagement : mercredi 22 mai 2026.

**3.1.12** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**3.1.15** La demande d'engagement doit être accompagnée de la **photocopie de la première page du PTH** La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

**3.3.P : Ordre de départ :**

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
  - o Groupe A, Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

## Article 4 : Voitures et Equipements

**4.1 P: Voitures autorisées :**

Conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2026.

**4.3 Assistance**

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

## Article 5 : Publicité

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

## Article 6 : Site et Infrastructure

**6.1P. DESCRIPTION**

Le **15e Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition du FOREZ**, représente un parcours de **295,98 km**. Il est divisé en **1 étape** et **2 sections**. Il comporte **8 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **102.30 km**

Les épreuves spéciales sont :

**Samedi 27 juin :**

<b>E.S. N°1-5 :</b>	<b>ST REGIS DU COIN</b>	<b>7,450 km</b>	<b>à parcourir 2 fois</b>
<b>E.S. N°2-6 :</b>	<b>RIOTORD / ST BONNET LE FROID</b>	<b>20,000 km</b>	<b>à parcourir 2 fois</b>
<b>E.S. N°3-7 :</b>	<b>ST JULIEN / COL DE LA CHAROUSSE</b>	<b>13,600 km</b>	<b>à parcourir 2 fois</b>
<b>E.S. N°4-8 :</b>	<b>BOURG-ARGENTAL / GRAIX</b>	<b>10,100 km</b>	<b>à parcourir 2 fois</b>

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

## **6.2 : Reconnaissances :**

Les reconnaissances auront lieu le: **Samedi 20 juin de 9h00 à 17h00, et vendredi 26 juin de 8h30 à 17h30**

Responsable des reconnaissances : Mr Jean-Luc DESHAYES (06 08 92 63 30)

Les reconnaissances sont donc formellement interdites en dehors de ces jours et horaires

Le nombre de passages en reconnaissance est **limité à 3 au maximum. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

**Attention le road-book sera disponible uniquement sur le site de l'Asa du Forez ([www.asaforez.com](http://www.asaforez.com)) à partir du mercredi 17 juin 2026.**

## **Article 7 : Déroulement du Rallye**

### **7.5 Epreuves Spéciales :**

Conforme au règlement particulier National support.

## **Article 9 : Classements**

Conforme au règlement de la Coupe de France VHC FFSA article 9.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J et K
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1992).

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

**10. Prix :** En plus des coupes, chaque équipage à l'arrivée et présent sur le podium recevra un cadeau.